



FEDERATION SUISSE DU FRANCHES-MONTAGNES
SCHWEIZERISCHER FREIBERGERVERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DELLA RAZZA FRANCHES-MONTAGNES



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Agroscope
Schweizer Nationalgestüt SNG



ZUCHTVERBAND CH-SPORTFERDE
FED. D'ÉLEVAGE DU CHEVAL DE SPORT CH
FED. D'ALLEV. DEL CAVALLO DA SPORT CH

Plan de protection : Finale d'élevage FSFM et FECH 18-20.09.20

Le plan de protection ci-après décrit les exigences auxquelles les fédérations devront se tenir afin d'organiser une finale d'élevage, conformément à l'ordonnance 2 COVID-19.

1. Analyses préliminaires et évaluation des risques

1.1. COVID-19 – Pourquoi un plan de protection est nécessaire ?

Les mesures de protection ont pour objectif de prévenir la transmission du virus.

Les trois **principaux modes de transmission** du nouveau coronavirus (SRAS-CoV-2) sont :

- Contact étroit : quand on se tient à moins de 1.5 mètres d'une personne malade.
- Gouttelettes : si une personne malade tousse ou éternue, les virus peuvent atteindre directement les muqueuses du nez, de la bouche ou des yeux d'autres personnes.
- Mains : les gouttelettes contagieuses expulsées lors de toux ou d'éternuements se retrouvent sur les mains. De là, les virus peuvent passer sur une surface, puis sur les mains d'autres personnes. Ensuite, ils atteignent la bouche, le nez ou les yeux quand on les touche.

Il existe **trois principes fondamentaux** pour prévenir la transmission :

- Respect des distances, propreté, désinfection des surfaces et hygiène des mains,
- protection des personnes vulnérables,
- éloignement social et professionnel des personnes malades et de leurs contacts.

Ces principes se fondent sur les modes de transmission mentionnés précédemment.

La transmission lors de contacts étroits ou par gouttelettes peut être évitée en gardant une distance d'au moins 1.5 mètres ou grâce à des barrières physiques. Pour prévenir la transmission via les mains, il est important d'observer une hygiène régulière et soigneuse des mains et de désinfecter les surfaces fréquemment touchées.

Base juridique : Ordonnance 3 COVID-19 (818.101.24)

1.2 Importance des épreuves d'élevage, aussi durant la pandémie de COVID-19

La Fédération suisse du franches-montagnes FSFM et la Fédération d'élevage du cheval de sport CH FECH sont des organisations d'élevage reconnues. Elles organisent les concours de poulains, les concours de juments, les tests en terrain pour les chevaux de 3 ans et l'approbation des étalons, selon leur programme d'élevage respectif. Le moment, le déroulement et l'évaluation sont clairement définis dans ces mêmes règlements. Les meilleurs individus sont présentés lors de la finale d'élevage.

La finale d'élevage n'est en aucun cas une manifestation sportive mais bien une **épreuve d'élevage**.

Les résultats servent au calcul de valeurs d'élevage, à l'enregistrement d'animaux aptes à la reproduction et à l'établissement de papier d'identification. Bien entendu, elles permettent de mettre en avant l'élevage et sont plus que nécessaires pour la commercialisation.

Les épreuves d'élevage sont liées à **l'âge de l'animal**. La finale d'élevage se compose des épreuves suivantes :

- Championnats des poulains FSFM et FECH
- Concours de juments FSFM et FECH
- Approbation des étalons FECH

1.3. Evaluation des risques

La majorité de ces épreuves ont lieu en plein air ou dans de grands manèges couverts et les différents postes d'évaluations sont séparés les uns des autres, dans le temps et dans l'espace.

Les poulains / chevaux doivent être annoncés avant l'épreuve / concours. Les organisateurs disposent d'une équipe de bénévoles clairement définie à l'avance. Les fonctionnaires (experts et secrétaires de concours) sont mandatés et formés par leur fédération respective. Cela permet de réduire le nombre de personnes impliquées. Il est donc possible d'avoir un suivi de ces personnes pendant et après l'épreuve.

Lors de la présentation à la main (appréciation extérieure / description linéaire) et de l'épreuve d'équitation, les distances de sécurité sont naturellement respectées par les conditions d'examen demandées. Les règles de distanciation peuvent être respectées.

Pour les postes d'évaluation ou les distances ne peuvent pas être toujours respectées, le port de masques chirurgicaux est obligatoire (contrôle d'identité du cheval / attelage). Un attelage est constitué de deux personnes (l'atteleur et le groom) et cela pour une question de sécurité.

Les épreuves d'élevage ont lieu dans des centres équestres ou dans des infrastructures disposant d'installations sanitaires et/ou des postes destinés à l'hygiène des mains peuvent être installés (raccordement à l'eau). Cela permet de se nettoyer les mains en tout temps.

PLAN DE PROTECTION

1. HYGIÈNE DES MAINS

Toutes les personnes sur place doivent se nettoyer régulièrement les mains.

Mesures

Il y a sur place un nombre suffisant de postes destinés à l'hygiène des mains. (installations sanitaires fixes et/ou mobiles, utilisation de serviettes en papier, distributeurs de solution désinfectante pour les mains)

Toutes les personnes présentes doivent pouvoir se laver les mains avec de l'eau et du savon ou se les désinfecter avec une solution désinfectante pour les mains.

2. GARDER SES DISTANCES

Toutes les personnes sur place gardent une distance de 1.5 m entre eux.

Mesures

Le nombre de personnes autorisées sur place est limité à 1000 personnes (participants, bénévoles, fonctionnaires et spectateurs).

Pour garder les distances et limiter le nombre de personnes, les mesures suivantes sont mises en place :

- Les personnes présentes sont séparées en **2 groupes** :
 - 1) Participants = personnes avec cheval/poulain et les bénévoles / fonctionnaires
 - 2) Spectateurs = personnes sans cheval (Public)
- Le nombre **maximum** de personnes par groupe est limité à 300
- Les deux groupes **ne sont pas** autorisés à entrer en contact. Des zones sont définies dans l'espace pour chaque groupe, les points de ravitaillement sont séparés et l'engagement de Securitas doit assurer le respect de ces séparations
- Dans le groupe « participants », un **maximum de 2 personnes** par cheval est autorisé pour la présentation du cheval (groom y compris).
Exception : Jument d'élite FM : 3 personnes par jument (extérieur, attelage, équitation)

Toutes les personnes présentes reçoivent un **bracelet** de couleur correspondant à un des deux groupes et toutes les coordonnées nécessaires sont relevées : nom, prénom, domicile, téléphone, heures d'arrivée et de départ. (= **Contact Tracing**) Elles seront conservées durant 14 jours puis seront détruites

Les chevaux sont répartis dans la journée et passent selon un **horaire** fixe

Lors des différents rappels, le contact direct est réduit au minimum : pas de poignée de mains, la remise des plaques est faite lors du retour des numéros de tête. (FECH : sur le parking participant / FSFM au bureau de la gérance fenêtre arrière).

Toutes festivités, comme les cantines ou les bars doivent respecter le plan de protection de la branche de la restauration établi par Gastro Suisse:

<https://www.gastrosuisse.ch/fr/portail-de-la-branche/informations-sur-la-branche/informations-covid-19/plan-de-protection-de-la-branche-sous-covid-19/>

Travail lorsque la distance de moins de 1.5m est inévitable

Tenir compte des aspects spécifiques de ces situations afin d'assurer la protection.

Mesures

Sur tout le site le port du masque est obligatoire dès lors où la distance de sécurité minimale de 1.5m ne peut pas être respectée.

Les participants et les spectateurs sont responsables de l'organisation de leur masques.

3. NETTOYAGE

Nettoyer de manière appropriée et régulière les surfaces et les objets, en particulier si plusieurs personnes les touchent.

Mesures

Nettoyer régulièrement les surfaces et les objets, en particulier lorsque plusieurs personnes les partagent. Exemple : poignées de porte, verrous de porte, longes, cordes, pelles, balais, brouette pour les crottins, fouets/cravaches.

Chaque fonctionnaire utilise son propre matériel.

Les participants n'échangent en aucun cas d'objets personnels tels que, gants, casque, tablier de meneur, etc.

Les notes et remarques sont recueillies à chaque poste d'évaluation par le secrétariat de l'organisation. Les résultats sont publiés de manières conformes et adaptés aux règles sanitaires.

Toutes les installations sanitaires sont régulièrement nettoyées et désinfectées.

4. PERSONNES VULNÉRABLES

Mesures

Les personnes vulnérables doivent respecter et se plier aux mesures de protection de l'OFSP et devraient, dans la mesure du possible, rester chez elles.

5. PERSONNES ATTEINTES DU COVID-19 SUR PLACE

Mesures

Toutes les **personnes présentant des symptômes** ne sont **pas autorisées** à venir à la finale d'élevage. (participants, bénévoles, fonctionnaires, spectateurs)

Les participants, bénévoles, fonctionnaires concernés doivent informer les organisateurs, le plus tôt possible. Par téléphone ou par mail à la gérance de leur fédération :

FECH: 026 676 63 40 ou 079 681 23 68 - info@swisshorse.ch

FSFM: 026 676 63 43 ou 078 212 55 44 - info@fm-ch.ch

6. SITUATIONS PARTICULIÈRES

Tenir compte des aspects spécifiques lors de situations particulières afin d'assurer la protection.

Mesures

Durant toutes les étapes du test, la priorité est la santé des participants, des bénévoles, des fonctionnaires et des spectateurs. En cas de problèmes qui pourraient remettre en cause cette priorité, l'épreuve sera interrompue.

7. INFORMATION

Informar toutes les personnes concernées des directives et des mesures.

Mesures

Toutes les personnes impliquées sont informées et doivent appliquer ces mesures. (participants, bénévoles, fonctionnaires et spectateurs)

Sur place, les règles de distanciation et d'hygiène sont clairement communiquées (**panneaux**).

Ce plan de protection est publié sur les sites internet des Fédérations d'élevage.

8. GESTION ET RESPONSABILITÉS

Appliquer les consignes au niveau de la gestion afin de concrétiser efficacement les mesures de protection ou de les adapter.

Mesures

Les Fédérations d'élevage sont responsables de :

- donner les instructions aux participants, bénévoles, fonctionnaires et spectateurs.
- La mise en œuvre du plan de protection sur place.
- la mise à disposition des masques pour les fonctionnaires et les bénévoles.
- la mise à disposition de désinfectants pour les participants, bénévoles, fonctionnaires et spectateurs
- l'installation des panneaux d'information

Elles sont soutenues lors de la manifestation par Agroscope-Haras national suisse

Les participants sont responsables de :

- suivre les mesures du plan de protection,
- organiser des masques de protection pour toute leur équipe durant les épreuves.

Responsable pour la mise en place :

Fédération suisse du franches-montagnes FSFM Marie Pfammatter 078 212 55 44

Fédération d'élevage du cheval de sport CH FECH Anja Lüth 079 681 23 68

Agroscope / Haras national suisse Clara Ackermann 076 481 38 35

FECH & FSFM & Agroscope, 04.09.2020